



Registre des intérêts

Nom : Paccaud

Prénom : Yves

Groupe : SOC

	Base légale	Intérêts
Obligation de signaler les liens d'intérêts	<p>Art. 8 (LGC)</p> <p>¹En entrant au Grand Conseil, chaque député indique au Secrétariat général :</p> <p>a) ses activités professionnelles ;</p> <p>b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public;</p> <p>c) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers;</p> <p>d) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes vaudoises;</p> <p>e) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.</p> <p>²Les modifications intervenues sont communiquées d'office au Secrétariat général, au moins au début de chaque année civile.</p> <p>³Le secret professionnel est réservé.</p>	<p>Enseignant au collège secondaire de Prilly</p> <p>Membre du comité de l'Asloca Morges</p> <p>Membre du comité de l'Asloca Intersections</p> <p>Membre du comité des Amis de l'Hôpital de Morges</p> <p>Membre du comité de l'AVIVO de Morges</p> <p>Membre de la Ligue suisse des droits de l'homme</p> <p>Membre d'Amnesty International</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Député au Grand Conseil pour la législature 2017-2022</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Publication et registre des liens d'intérêts	<p>Art. 9 (LGC)</p> <p>¹Le Bureau tient à jour le registre des indications mentionnées à l'art. 8. Celui-ci est public.</p> <p>²Les députés qui ont des intérêts personnels et directs dans un objet traité par le Grand Conseil sont tenus de les signaler quand ils s'expriment à son sujet lors d'une séance du Grand Conseil ou d'une de ses commissions.</p>	

Lieu et date : Morges, le 18.05.2020

Signature :